

MAIRIE DE PÉROUGES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à 18 heures 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

**Présents** : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, , Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Christian MILLET, Marlène BLASQUEZ, Christophe GENEVOIS, Marie-Pierre CHESSEL, Catherine LEIGNIER, Éric BARDY, Annie BOIS.

**Absents excusés** : Florence DE POUMEYROL donne pouvoir à Gilberto GRECO, Éric MEUNIER donne pouvoir à Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE et Frédéric TRIPODI donne pouvoir à Christelle MORTEL.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Christelle MORTEL

Le Maire ouvre la séance à : 18h31

Approbation du compte rendu du 20 avril 2026

Pour = 14      contre = 0      abstention = 0

Remarques : Néant

**1 INFORMATION DIA**

**Mme le Maire** explique qu'une vente a lieu, M. HAMON Kévin et Mme CHAMPIN Marine, parcelles A 1294, A 1295 et A 1803 au 683 route de Trévoux 01800 Pérouges pour 389m<sup>2</sup>

**La DIA n'est pas présentée à la suite de la commission urbanisme car elle n'est pas complète, des informations sont manquantes.**

**2 Désignation des membres de la CCID**

Madame le Maire explique au conseil municipal que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Nous devons donner 24 noms.

La liste est la suivante :

- Gérard FLEJOU
- Gilberto GRECO
- Frederic PASSERAT DE LA CHAPELLE
- Suzanne LOISY
- Jean-Luc VIBERT
- Jean BERNIN
- Raymond PUVILLAN
- Martial TRUCHON
- Jean-Pierre MASSON
- Eric MEUNIER
- Christian MILLET
- Jean-Paul ROUTEX
- Jurgen DE NEVE
- Nathalia BONAVIDA
- Maurice MONGENOT
- Annie BOIS
- Josiane RAYNAUD
- Cécile CHARON
- Dominique THORE
- Marie-Josèphe CINQUIN
- Yann DAUDE
- Karine JABOULIN
- Ingrid ROUSSET
- Céline GIANNOLA

**VOTE :**

**Pour = 14                      contre = 0                      abstention = 0**

❖ **Proposition des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Madame le Maire explique que suite au renouvellement des conseillers municipaux et conformément aux dispositions de l'article L19 du code électoral, une commission de contrôle devra être instituée dans chaque commune par arrêté préfectoral.

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans et sont chargés d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale.

Elle indique que pour les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles une seule liste en présence au conseil municipal, la commission est composée de 1 titulaire et 1 suppléant.

Attention le Maire, les adjoints et les conseillers délégués ne peuvent être désignés.

Titulaire : Catherine LEIGNIER

Suppléant : Annie BOIS

### **3 Désignation des représentants au sein de la CLI**

Madame le Maire précise au conseil municipal que chaque installation nucléaire fait l'objet d'un suivi par une Commission Locale d'Information (CLI).

Plus précisément la CLI assure une mission de suivi, d'information et de concertation, sur la sûreté nucléaire et sur l'impact des activités nucléaires sur les populations.

Elle permet de mieux connaître les enjeux et l'actualité de la centrale nucléaire du Bugey sur le territoire en favorisant le débat. Chaque commune concernée par le périmètre de la CLI doit désigner un représentant titulaire appelé à siéger au sein de cette instance. Un suppléant peut également être désigné.

Titulaire : Christophe GENEVOIS

Suppléant : Gilberto GRECO

#### **VOTE :**

**Pour = 14**

**contre = 0**

**abstention = 0**

### **4 Annule et remplace délibération n°2026026 Constitution de la CAO**

Madame le Maire explique que nous avons reçu un courrier de la préfecture indiquant que notre délibération prise en mars dernier, n'était pas conforme puisque nous avons nommé Madame le Maire en tant que titulaire, alors qu'elle fait d'office partie de cette commission.

Il faut donc, que l'on rajoute une personne puisqu'il faut 3 titulaires et 3 suppléants, je vous rappelle que nous avons mis :

#### **TITULAIRES**

- Madame Nathalie **MICOLAS**
- Monsieur Jean-Luc **VIBERT**
- Monsieur Gilberto **GRECO**

#### **SUPPLEANTS**

- Madame Christelle **MORTEL**
- Monsieur Eric **MEUNIER**
- Madame Marlène **BLASQUEZ**

Après discussion, il est décidé :

#### TITULAIRES

- Monsieur Jean-Luc **VIBERT**
- Marlène **BLASQUEZ**
- Monsieur Gilberto **GRECO**

#### SUPPLEANTS

- Madame Christelle **MORTEL**
- Monsieur Eric **MEUNIER**
- Madame Florence **De POUMEYROL**

#### **VOTE :**

**Pour = 14**

**contre = 0**

**abstention = 0**

Marie-Pierre **CHESSSEL** arrive à 18h51

### **5 Accroissement temporaire d'activité Service technique**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze (12) mois sur une période consécutive de dix-huit (18) mois, renouvellement compris.

Elle expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir une personne supplémentaire afin de faire face à l'augmentation des besoins pour l'entretien des bâtiments notamment en matière de technicité électrique . Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, madame le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 17h 30min (17.5/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée d'un an sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au service technique pour la gestion des réparations sur les bâtiments communaux.

#### **VOTE :**

**Pour = 15**

**contre =0**

**abstention = 0**

**6 Annule et remplace délibération n°2026045 Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze (12) mois sur une période consécutive de dix-huit (18) mois, renouvellement compris.

Elle expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir une personne supplémentaire afin de faire face à l'entretien des voiries et espaces publics lors de l'affluence touristique. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 28 avril 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures (35/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au service technique pour l'entretien des voiries et espaces publics lors de l'affluence touristique.

**VOTE :**

**Pour = 15                      contre = 0                      abstention = 0**

**7 Fond de dotation territoire Pérourges**

Le conseil municipal décide la création d'un fonds de dotation destiné à financer ou soutenir des projets d'intérêt général dans le domaine [culturel, éducatif, social, scientifique, environnemental ou autre].

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de création d'un fonds de dotation ayant pour objet de soutenir et promouvoir toute action d'intérêt général sur le territoire de la commune de Pérourges.

Madame le Maire informe que les statuts de création de ce fonds de dotation sont annexés à la présente note.

**VOTE :**

**Pour = 15                      contre = 0                      abstention = 0**

## **10 Compte rendu des commissions**

### **URBANISME :**

#### **Autorisations d'Urbanisme (AU) :**

- 16 Autorisations d'Urbanisme en Avril 2026. Au cumul, à fin Avril 2026 : Q=52. Activité assez soutenue.

#### **Autres points en cours**

- **ABF**

La permanence d'Avril 2028 s'est bien tenue le Mardi 28, en présentiel.

La permanence du 19 Mai a été annulée faute de dossiers

La prochaine permanence, prévue initialement le Mardi 23 Juin 2026, est annulée car M. Magnol est en congés à cette date.

La prochaine permanence est planifiée **au 28 Juillet**.

- **Nouvel Office du Tourisme :**

- **Construction du Nouvel Office de tourisme**

Pas d'informations récentes sur le planning et la mise en place de la réunion d'information aux habitants de Pérouges

- **Distributeur Automatique de Billets**

Le DAB provisoire a été repositionné début Avril, en contre-bas de l'Office de Tourisme actuel. L'accord de mise en service a été donnée le 21 Mai 2026 par la CCPA.

- **Aménagement de quartier à Rapan (legs Boulon) :**

Une 1<sup>ère</sup> réunion avec le Cabinet d'Urbanisme a eu lieu le 5 Mai 2026 : nécessité de rassembler toutes les données :

- Connaître les orientations d'aménagement de l'évêché – Contacts directs avec les personnes concernées de l'évêché
- Lister les idées d'orientation des projets de la commune - Travail à préparer en réunion urbanisme

### **TRAVAUX / VOIRIES :**

### **ECOLE :**

**ENVIRONNEMENT :**

**SOCIAL :**

**FINANCES :**

**TOURISME / EVENEMENTIEL :**

**SECURITE :**

**COMMUNICATION :**

**ASSOCIATIONS ET CULTURE :**

**Questions diverses :**

**SENATORIALES SEPTEMBRE 2026**

Le 5 juin 2026 pour 12h : 9 personnes

**TITULAIRE**

Christelle

Christian

Marie-Victoire

**SUPPLEANT**

Eric B

Nathalie

Christophe

Prochaine réunion du conseil municipal : ~~30-06-2026 à 19h~~ (annulé) et 27-07-2026 à 18h30

**FIN DE SEANCE : 20h05**

Two handwritten signatures in blue ink are located at the bottom of the page. The signature on the left is a stylized, cursive 'M' followed by a horizontal line. The signature on the right is a more complex, cursive signature that appears to start with a large 'C' or 'M' and ends with a large loop.